



ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 7

NOMBRE DE VOTANTS : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 26 septembre à 11h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 19 septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jérôme STEFFE, Président.

PRESENTS : Mesdames POUDENS – REMIGI – MOREIRA
Messieurs STEFFE – VIGNES – FOUCAUD – PILLET

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame FERRARO à Monsieur FOUCAUD
Monsieur FLEURIOT à Monsieur VIGNES
Monsieur THOMAS à Madame REMIGI

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames ACQUIER et BINET
Monsieur PUJO

La convocation du Conseil d'Administration a été affichée au Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la réunion du 12 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

N°6/2

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CCAS POUR SIGNER UNE LETTRE D'ENGAGEMENT ET UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJET ESMS NUMERIQUE.

Monsieur le Président expose,

Vu :

- La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
- Le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé,
- L'Appel à projet ESMS numérique 2025.

Ce programme représente une opportunité d'améliorer la performance du service rendu aux usagers et de s'inscrire dans une stratégie de numérisation de notre système d'information. Il permettra aussi d'acquérir un logiciel de gestion des résidences autonomie et de mutualiser les ressources, les moyens, les expériences et les compétences.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer la lettre d'engagement et la convention inter-établissement (ci-jointe) afin de permettre le dépôt du dossier auprès de l'ARS.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fait siennes les conclusions du Président
- Autoriser la signature de la lettre d'engagement, de la convention inter-établissement et de la convention de collaboration.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de séance



Géraldine MEILLON



Le Président du CCAS,
Maire de CESTAS



Jérôme STEFFE

RA « EVA »
5, place de la République
33610 CESTAS
FINESS 33 07 97 267

Représenté par M. J. STEFFE, Président du CCAS

Objet : *Lettre d'engagement dans le cadre de l'appel à projet ESMS numérique – Région Nouvelle-Aquitaine*

Vu :

- La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé- ;
- L'Appel à projet ESMS numérique 2025

Je soussigné, M. Jérôme STEFFE, Président du CCAS de Cestas, représentant la résidence autonomie « EVA » sise 5, place de la République , m'engage, avec les participants signataires de la convention Inter-établissements ESMS numérique, à « informatiser nos dossiers usagers (DUI) respectifs et garantir la mise en conformité au cadre technique du virage du numérique en santé de la solution DUI retenue ».

Fait à Cestas, le 26 septembre 2025



Le Président du CCAS



Jérôme STEFFE

Convention Inter-Établissements Programme ESMS numérique RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Je déclare :

- ☒ avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- ☒ donner mon accord pour que **RESIDENCE AUTONOMIE EVA – FINESS ET 330797267** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Nouvelle-Aquitaine selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - ☒ l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - ☐ la mise en conformité

Je certifie :

- ☐ avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- ☐ avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé (VA signée puis annulée),
- ☒ ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à CESTAS, le 26 septembre 2025

Pour **RESIDENCE AUTONOMIE EVA – FINESS ET 330797267**

- représenté par : M. Jérôme STEFFE
- en qualité de : Présidence du CCAS

Signature et cachet de la structure :



RA « LE GINESTEY »
2, chemin de la Coudisale
33610 CESTAS
FINESS 33 07 96 905
Représenté par M. J. STEFFE, Président du CCAS

Objet : *Lettre d'engagement dans le cadre de l'appel à projet ESMS numérique – Région Nouvelle-Aquitaine*

Vu :

- La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé- ;
- L'Appel à projet ESMS numérique 2025

Je soussigné, *M. Jérôme STEFFE*, Président du CCAS de Cestas, représentant la résidence autonomie « Le Ginestey » sise 2 chemin de la Coudisale , m'engage, avec les participants signataires de la convention Inter-établissements ESMS numérique, à « informatiser nos dossiers usagers (DUI) respectifs et garantir la mise en conformité au cadre technique du virage du numérique en santé de la solution DUI retenue ».

Fait à Cestas, le 26 septembre 2025



Le Président du CCAS

Jérôme STEFFE
Jérôme STEFFE

Convention Inter-Établissements Programme ESMS numérique RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Je déclare :

- ☒ avoir pris connaissance de l'appel à projets du programme ESMS numérique « temps de généralisation »,
- ☒ donner mon accord pour que **RESIDENCE AUTONOMIE LE GINESTEY – FINESS ET 330796905** participe au projet ESMS Numérique et s'engage dans la Grappe Nouvelle-Aquitaine selon les modalités prévues par la Convention Inter-Etablissement pour :
 - ☒ l'acquisition d'un nouveau logiciel métier
 - ☐ la mise en conformité

Je certifie :

- ☐ avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été validé. Dans ce cas, je m'engage à conserver le même DUI que celui concerné par le bon de commande SONS pendant tout le temps du projet ESMS Numérique.
- ☐ avoir signé un bon de commande SONS pour la mise en conformité de mon logiciel métier (DUI) qui a été annulé (VA signée puis annulée),
- ☒ ne pas avoir signé de bon de commande SONS pour la mise en conformité du DUI.

Je certifie, si je représente une structure publique en acquisition d'un nouveau DUI, être en conformité avec le Code de la Commande publique pour le choix de l'éditeur de mon DUI

Fait à CESTAS, le 26 septembre 2025

Pour **RESIDENCE AUTONOMIE LE GINESTEY – FINESS ET 330796905**

- représenté par : M. Jérôme STEFFE
- en qualité de : Présidence du CCAS

Signature et cachet de la structure :

